

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PLATEAUX QUALIFICATIFS CADETTES

Un tirage au sort intégral est effectué lors d'une réunion de la Commission Sportive Régionale Fin Juin 2007.

SYSTEME DES PLATEAUX (poule de 4 ou de 3)

- 3 Journées Plateaux - 1ere Phase 23/09 - 30/09 - 07/10
- 2 Journées Plateaux - 2e Phase 21/10 - 28/10

Pour chaque journée, les équipes sont réparties en X plateaux de 4 ou 3 équipes (poule de 4 ou de 3).
Chaque équipe dispute 2 rencontres par journée

HORAIRES DES RENCONTRES

- | | Poule de 4 | Poule de 3 |
|--------------------------------|------------|------------|
| ▪ 1 ^{ere} Rencontre : | 9H 00 | 10H 00 |
| ▪ 2 ^e Rencontre : | 11H 00 | 12H 30 |
| ▪ 3 ^e Rencontre : | 14H 00 | 15H00 |
| ▪ 4 ^e Rencontre : | 16H00 | |

Les horaires ou lieux des rencontres peuvent être éventuellement modifiés par la Commission Sportive en fonction de l'éloignement des clubs.

TEMPS DE JEU

4 X 8 minutes décomptées (intervalle de 8 minutes entre la 2^e et 3^e période)

Prolongation : 4 minutes

Règles internationales

REGLE DE PARTICIPATION

- 10 joueuses sur la feuille de match
- Licence A
- Licence B, M : 3 maxi
- Licence T : 3 maxi

Le nombre total de licenciées B, M ou T ne peut être supérieur à 5.

Les joueuses ne peuvent pas disputer plus de 2 rencontres pendant la Journée Sportive (vendredi soir au dimanche soir).

2 rencontres jouées en plateaux ne permettent pas de jouer dans une autre compétition la même journée sportive.

Les joueuses Minimés, régulièrement surclassées (D, R, N) peuvent participer à cette compétition dans les mêmes conditions que les Cadettes.

Les Clubs, dont une équipe dispute le Championnat de France Cadettes, doivent communiquer à la Ligue avant le 21 septembre 2007, la liste des 7 joueuses brûlées qui ne pourront pas participer à cette compétition.

TAILLE DES BALLONS : N° 6

Le ballon du match est fourni par l'équipe qui reçoit.

ARBITRAGE

Désignation de 4 arbitres par plateau par la CRAMC en liaison avec la CDAMC du club organisateur.

En cas d'absence d'un des arbitres, le deuxième arbitre officie seul.

Ligue Régionale du Lyonnais de Basket Ball

FRAIS D'ARBITRAGE ET D'ORGANISATION

Ces frais sont à régler par une caisse de péréquation (paiement en 2 versements : 20/09/07 et 20/10/07 (réajustement)).

Les arbitres sont de cette manière directement indemnisés par la LRLBB.

COULEUR MAILLOTS

Chaque équipe doit veiller à la couleur des maillots de son adversaire.

Le règlement régional en la matière doit être respecté. La couleur officielle est celle déclarée sur l'engagement.

ORGANISATION

Pour chaque rencontre, le premier club nommé est le club recevant.

Le club organisateur du plateau doit assurer la tenue de la table de marque et présenter un responsable de l'organisation.

En cas d'absence des 2 arbitres officiels, le club organisateur doit présenter un arbitre qualifié du club.

Le club organisateur du plateau doit adresser par fax ou mail, dès le dimanche soir, les résultats secs des rencontres et dès le lundi les originaux des feuilles de marque à la Ligue.

Un club participant aux plateaux doit obligatoirement présenter des dates pour l'organisation.

En cas de problèmes d'infrastructure il peut contacter un club voisin non participant.

CLASSEMENT

- 2 points pour 1 victoire
- 1 point pour 1 défaite
- 0 point en cas de forfait ou de match perdu par pénalité

Un classement général aux points et au quotient average (en tenant compte des résultats des 2 phases) sera effectué pour qualifier 16 équipes.

QUALIFICATION CHAMPIONNAT LIGUE

Les 8 premiers sont qualifiés en Championnat régional 1^{ère} division CF1

Les 8 suivants (9 au 16) sont qualifiés en Championnat régional 2^{ème} division CF2

Les autres rejoignent le championnat régional.